

BULLETIN SANTÉ PUBLIQUE NUNAVIK

Surpopulation de renards arctiques au Nunavik

Rédigé par :

Manon Lefebvre, conseillère

Jean-Sébastien Touchette, médecin-conseil

Yassen Tcholakov, chef médical

Équipe Maladies infectieuses

Contexte :

Bien qu'une surpopulation cyclique de renards arctiques soit documentée généralement tous les quatre ou cinq ans, le Nunavik connaît cette année une surpopulation exceptionnelle de ce mammifère. L'abondance de nourriture (lagopèdes et rongeurs) expliquerait en partie cette surreprésentation. Certaines municipalités sont particulièrement touchées par l'agglomération de renards arctiques autour et dans les villages.

La situation est préoccupante considérant que le renard arctique est connu comme étant un vecteur important de rage. Des renards et des chiens sont trouvés positifs à la rage sur une base régulière, la région étant reconnue depuis longtemps à risque élevé de rage. Les interactions entre les renards et les chiens représentent donc un risque établi pour la santé humaine.

Rappel sur la rage :

La rage est une maladie contagieuse et mortelle. Elle est causée par un virus qui s'attaque au système nerveux des mammifères, y compris les humains. La rage est l'une des plus graves maladies transmissibles aux humains, car elle est mortelle dès l'apparition des premiers symptômes.

****Tout contact avec un animal rabique ne constitue pas nécessairement une exposition à risque.****

Le virus de la rage peut être présent dans la salive, le LCR et les tissus nerveux de l'animal infecté. Bien que la morsure soit le mode de transmission le plus fréquent, la griffure, le contact avec une muqueuse ou une plaie fraîche constituent aussi un risque de transmission.

Évaluation et prise en charge :

(Cette section ne constitue pas une recommandation, veuillez vous référer aux outils provinciaux mentionnés ci-bas.)

Il n'existe aucun traitement reconnu contre la rage une fois la maladie installée. Un traitement préventif doit donc être administré dans les plus brefs délais. Il est donc primordial de procéder à une évaluation rigoureuse de toute personne ayant eu une exposition à risque.

Le traitement préventif est constitué de :

- **Soins de la plaie :** Nettoyage de la plaie à l'eau courante et au savon pendant 10-15 minutes, suivi de l'application d'un agent virucide. Le simple soin de la plaie a le potentiel de diminuer jusqu'à 90% le risque de développer la maladie et n'est donc pas à négliger.
- **Prophylaxie post-exposition :** Administration d'immunoglobulines antirabiques (RIg) et d'une série vaccinale contre la rage. Il est important de consulter le Programme d'immunisation du Québec (PIQ) car il existe certaines particularités à prendre en compte tel que le nombre de doses de vaccins à administrer (ex. : si personne immunosupprimée) ou encore les particularités reliées à une personne exposée qui aurait déjà reçu une prophylaxie en préexposition.

En complément, il est important de vérifier le statut vaccinal contre le tétanos et d'appliquer les mesures recommandées selon la situation.

Les outils de référence au Québec en ce qui concerne l'évaluation et la prise en charge de la personne exposée sont l' *Aide à la décision – Gestion des expositions à risque de rage* [Aide à la décision - Rage - Professionnels de la santé - MSSS](#) et le *Programme d'immunisation du Québec (PIQ)* [Protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\) - Professionnels de la santé - MSSS](#). Nous encourageons donc les cliniciens et cliniciennes à consulter d'abord ces outils lors de l'évaluation de toute exposition à risque à un animal sauvage ou domestique.

**Si l'animal est disponible, il est important d'aviser le propriétaire de ne pas le tuer afin qu'il soit observé selon les recommandations émises dans les outils de référence.

**Il est impératif de vérifier si d'autres personnes ont pu être exposées à l'animal.

**Les immunoglobulines et vaccins administrés doivent être inscrits au registre provincial SI-PMI.

Vaccination des travailleurs à risque :

Les travailleurs à risque d'être exposés à la rage (vaccinateurs de chien, « dog catchers », etc., sous la catégorie « Médecins vétérinaires et leurs assistants travaillant en région enzootique de rage » du PIQ) peuvent recevoir une prophylaxie préexposition. La vaccination préexposition n'est pas gratuite et doit être assumée par l'employeur.

Les médecins, conseillères et infirmière-conseil de la DSPublique offrent un soutien à l'évaluation et la prise en charge, au besoin, et notamment lors de situations complexes.

- Courriel à mado-declarations.rr17@ssss.gouv.qc.ca OU
- Télécopieur au 1-866-867-8026.

➤ Les soirs, les fins de semaine et les jours fériés, le médecin de garde en Maladies infectieuses de la DSPublique doit être joint par téléphone au 1-855-964-2244 ou 1-819-299-2990.

***Ces coordonnées sont réservées aux professionnels de la santé
et ne doivent pas être communiquées au public.***